



CHAMPIONNATS DU MONDE DE VOLTIGE JUNIORS ET JEUNESSE 2025 DE LA FEI STADL-PAURA, AUTRICHE

Procédures et critères de sélection de Canada Équestre

Présentation

Canada Équestre (CE) a collaboré avec le comité de voltige canadien pour établir une procédure de sélection des athlètes qui représenteront le Canada aux Championnats du monde de voltige juniors et jeunesse 2025 de la FEI à Stadl-Paura (Autriche), du 30 juillet au 3 août 2025.

La procédure présentée ci-dessous nous permet de suivre une méthode de sélection juste à l'aide de critères objectifs.

La composition du comité de sélection est validée par CE et inclut des représentantes et de représentants du comité de voltige canadien. Le comité sélectionne les athlètes pour les épreuves individuelles, les épreuves en équipe et les pas de deux.

Un maximum de quatre athlètes masculins et de quatre athlètes féminines peut être sélectionné, en plus des athlètes individuels remplaçants.

Deux athlètes peuvent être sélectionnés pour les pas de deux.

Une brigade peut être sélectionnée pour l'épreuve par équipes et doit être composée de six voltigeurs ou voltigeuses et d'un maximum de deux remplaçants et remplaçantes.

Les athlètes qui souhaitent être sélectionnés pour une épreuve individuelle, ou une épreuve en équipe ou un pas de deux doivent répondre aux exigences minimales établies par la FEI¹. Elles et ils doivent également répondre aux critères de qualification établis dans le présent document, puisque les exigences minimales seules ne sont pas suffisantes pour représenter le Canada aux Championnats du monde de voltige 2025 de la FEI, car le nombre d'athlètes répondant aux exigences de la FEI pourrait excéder le nombre de places disponibles pour les championnats.

¹ Veuillez consulter le site Web de la FEI pour connaître leurs exigences minimales pour les épreuves individuelles, les épreuves par équipe et les pas de deux (en anglais) :

https://inside.fei.org/system/files/QualCrit_%20Seniors_2024.pdf



La sélection se fera parmi les athlètes qui satisfont aux exigences minimales de performance de la FEI et/ou aux conditions de qualification suivantes. Le tout sera effectué selon un système objectif qui tient compte des résultats obtenus par les athlètes pendant la période de qualification.

Principes directeurs

Le processus de sélection a été élaboré en fonction des principes directeurs suivants :

- Permettre la sélection d'athlètes ayant le plus de potentiel de réussir dans les épreuves individuelles, les pas de deux et les épreuves par équipes des Championnats du monde de voltige 2025.
- Assurer la plus longue période de qualification possible pour les athlètes.
- Encourager et non décourager les athlètes à participer le plus possible à des CVI.
- Assurer un processus linéaire qui ne peut être manipulé ou être sujet à de mauvaises pratiques sportives en épargnant les coûts sans nécessairement avoir de contraintes financières.

Applicabilité

Le processus de sélection décrit dans le présent document est en vigueur pour les Championnats du monde de voltige juniors et jeunesse 2025 de la FEI. Il a été examiné et approuvé par Canada Équestre, en vertu des Règlements de Canada Équestre.

Période de qualification

Les athlètes doivent obtenir des résultats qui satisfont aux exigences minimales de la FEI en matière de performance ou aux critères de qualification suivants. Les résultats doivent être obtenus durant la période de qualification, qui a une date de début et une date de fin.

CE a collaboré avec le comité canadien de voltige pour déterminer les dates de la période de qualification en vue des Championnats du monde de voltige 2025 de la FEI. Il a été décidé que **la période de qualification commencera le 1er janvier 2024 et se terminera sept (7) jours avant l'échéance des déclarations d'intérêts à une sélection, comme décidée par le comité organisateur de l'événement.**

En élaborant le présent document, CE et le comité canadien de voltige ont pris en compte le fait que la FEI impose des restrictions d'âge minimum pour les athlètes. Afin de traiter équitablement les personnes qui pourraient ne pas satisfaire aux exigences d'âge avant l'année des Championnats du monde de voltige 2025 de la FEI, la période de qualification a été prolongée suffisamment longtemps pour permettre la tenue d'autant de compétitions CVI que possible au cours de l'année des championnats.

Sélection des candidates et candidats

- Les athlètes souhaitant être sélectionnés pour les épreuves individuelles doivent soumettre un (1) résultat en CVI qui répond aux exigences minimales de la FEI. Elles et ils doivent également fournir une seconde note obtenue lors d'un CVI ou d'un concours national sanctionné (CE, USEF ou son équivalent) ayant deux juges dont une ou un de statut 2* FEI ou supérieur. Cette deuxième



note doit avoir été obtenue dans une catégorie équivalente ou supérieure à celle pour laquelle l'athlète déclare son intérêt.

- Les athlètes souhaitant être sélectionnés pour les pas de deux doivent soumettre un (1) résultat qui répond aux exigences minimales de la FEI. Elles et ils doivent également fournir une seconde note obtenue lors d'un CVI ou d'un concours national sanctionné (CE, USEF ou son équivalent) ayant deux juges dont une ou un de statut 2* FEI ou supérieur. Cette deuxième note doit avoir été obtenue dans une catégorie équivalente ou supérieure à celle pour laquelle l'athlète déclare son intérêt.
- Les athlètes souhaitant être sélectionnés pour les épreuves par équipes doivent soumettre un (1) résultat qui répond aux exigences minimales de la FEI. Elles et ils doivent également fournir une seconde note obtenue lors d'un CVI ou d'un concours national sanctionné (CE, USEF ou son équivalent) ayant deux juges dont une ou un de statut 2* FEI ou supérieur. Cette deuxième note doit avoir été obtenue dans une catégorie équivalente ou supérieure à celle pour laquelle l'athlète déclare son intérêt.

Sélection pour les épreuves individuelles

- Les athlètes des épreuves individuelles seront sélectionnés pour chaque genre selon les plus hautes notes obtenues en moyenne. Les personnes choisies joindront l'équipe en ordre de classement selon les résultats soumis, jusqu'à un maximum de quatre (4) athlètes.
- Parmi les quatre (4) athlètes sélectionnés pour chaque genre, la personne ayant le résultat le moins élevé sera nommée remplaçante, sous approbation de CE.

Sélection pour les pas de deux

- Les athlètes pour les pas de deux seront sélectionnés selon les plus hautes notes obtenues en moyenne. Les personnes choisies joindront l'équipe en ordre de classement selon les résultats soumis, jusqu'à un maximum de deux (2) athlètes, sous approbation de CE.

Sélection pour les épreuves par équipes

- Les athlètes ayant soumis les meilleures notes moyennes seront choisis pour les épreuves par équipes, sous approbation de CE.

Dans le cas d'une égalité, cette dernière sera brisée en suivant les étapes suivantes :

- Briser l'égalité avec la plus haute note moyenne obtenue en programme libre. **Si l'égalité persiste,**
- le comité de sélection doit piger un nom au hasard.

Remarque : Il incombe aux athlètes de transmettre leurs résultats au comité de sélection au plus tard sept (7) jours avant la date limite de dépôt des candidatures, en utilisant les formulaires fournis aux annexes A, B ou C. Les formulaires peuvent être photocopiés si vous avez besoin de plus d'espace pour soumettre les résultats de qualification que vous souhaitez voir pris en considération. Les notes doivent être accompagnées d'une copie de la fiche de résultats signée par l'officielle ou l'officiel en charge ou d'une fiche de résultats d'une épreuve sanctionnée par la FEI indiquant le nom et la date de l'événement. Si ces informations ne sont pas fournies au comité de sélection avant la date et l'heure susmentionnées, l'athlète concerné ne sera pas inclus dans le processus de sélection et sera donc éliminé de la sélection.



Les athlètes qui soumettent une déclaration d'intérêt pour eux-mêmes et leur personnel de soutien doivent créer un profil sur le portail des Jeux et championnats de CE lorsqu'on leur demande :

- Profils existants (modifier le profil) - <https://licence.equestrian.ca/gamesdb/login.aspx>
- Nouveaux profils (créer un nouveau compte sur le portail) - <https://licence.equestrian.ca/gamesdb/register?user=new>

Comité de sélection

Le comité de sélection des Championnats du monde de voltige 2025 de la FEI devrait être le comité de voltige canadien, sous approbation de CE.

Le comité de sélection est responsable d'appliquer les critères de sélection décrits dans le présent document afin de nommer les athlètes qui représenteront le Canada aux épreuves individuelles (masculines et féminines), aux pas de deux et aux épreuves par équipes des Championnats du monde de voltige 2025 de la FEI.

Le comité de sélection doit considérer uniquement les athlètes qui ont (a) soumis des notes obtenues lors de la période de qualification, (b) soumis de l'information complète et exacte au comité de sélection par le biais des annexes A, B et C du présent document, et (c) fourni leurs notes au comité de sélection avant la fin de la période de qualification.

Politique de résolution des litiges pour les athlètes élités

Les athlètes qui participent au processus de sélection pour les Championnats du monde de voltige 2025 de la FEI adoptent par les présentes la [Politique en matière de mesures disciplinaires, de plaintes et d'appels](#) comme système de résolution des litiges entre les athlètes ayant déclaré leur intérêt et CE. Les athlètes ayant déclaré leur intérêt et les propriétaires sont considérés comme des athlètes en vertu de la [Politique en matière de mesures disciplinaires, de plaintes et d'appels](#). De ce fait, tout litige en lien avec le processus approuvé par CE et utilisé par le comité de sélection pour les Championnats du monde de voltige 2025 de la FEI doit faire l'objet de ladite politique. Les appels internes officiels concernant le processus de sélection doivent être reçus par CE dans les 72 heures suivant la notification écrite du statut de sélection de l'athlète. Tous les athlètes déclarés seront informés de leur statut de sélection lorsque la décision sera annoncée. Cette notification marquera le début d'une période d'appel de 72 heures.

Questions

Toute question liée au présent document doit être posée directement à CE par courriel à ahubley@equestrian.ca.



ANNEXE A

INFORMATION POUR LES ÉPREUVES INDIVIDUELLES

Nom : _____ Date : _____

No de licence sportive de CE et niveau : _____

Je déclare que toutes les informations fournies sont véridiques, exactes et sans omission importante. Signature : _____

Première note en CVI (doit respecter les exigences minimales de la FEI)

Nom du concours : _____ (p. ex. CVI 3*, Sydney)

Dates du concours : _____ (p. ex. 30 juin au 2 juillet 2021)

Note finale : _____ (p. ex. 7,194)

Deuxième note en CVI ou en concours national sanctionné

Nom du concours : _____ (p. ex. CVI 3*, Sydney)

Dates du concours : _____ (p. ex. 30 juin au 2 juillet 2021)

Note finale : _____ (p. ex. 7,194)

Pièces jointes (veuillez sélectionner tout ce qui s'applique)

- Fiches de notation contenant les notes de qualification : ()
- Les fiches de résultats du concours contenant les notes de qualification : ()



ANNEXE B

INFORMATION POUR LES PAS DE DEUX

Nom : (1) _____

No de licence sportive de CE et niveau : _____

Je déclare que toutes les informations fournies sont véridiques, exactes et sans omission importante. Signature : _____

Nom : (2) _____

No de licence sportive de CE et niveau : _____

Je déclare que toutes les informations fournies sont véridiques, exactes et sans omission importante. Signature : _____

Date : _____

Première note en CVI (doit respecter les exigences minimales de la FEI)

Nom du concours : _____ (p. ex. CVI 3*,
Sydney)

Dates du concours : _____ (p. ex. 30 juin au
2 juillet 2021)

Manche - Un [] Deux []

Note (pour la manche) : ____ (p. ex. 7,194)

Deuxième note en CVI ou en concours national sanctionné

Nom du concours : _____ (p. ex. CVI 3*,
Sydney)

Dates du concours : _____ (p. ex. 30 juin au
2 juillet 2021)

Note finale : _____ (p. ex. 7,194)

Pièces jointes (veuillez sélectionner tout ce qui s'applique)

- Fiches de notation contenant les notes de qualification : ()
- Les fiches de résultats du concours contenant les notes de qualification : ()



ANNEXE C

INFORMATION POUR LES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

Nom : (1) _____

No de licence sportive de CE et niveau : _____

Je déclare que toutes les informations fournies sont véridiques, exactes et sans omission importante. Signature : _____

Nom : (2) _____

No de licence sportive de CE et niveau : _____

Je déclare que toutes les informations fournies sont véridiques, exactes et sans omission importante. Signature : _____

Nom : (3) _____

No de licence sportive de CE et niveau : _____

Je déclare que toutes les informations fournies sont véridiques, exactes et sans omission importante. Signature : _____

Nom : (4) _____

No de licence sportive de CE et niveau : _____

Je déclare que toutes les informations fournies sont véridiques, exactes et sans omission importante. Signature : _____

Nom : (5) _____

No de licence sportive de CE et niveau : _____

Je déclare que toutes les informations fournies sont véridiques, exactes et sans omission importante. Signature : _____

Nom : (6) _____

No de licence sportive de CE et niveau : _____

Je déclare que toutes les informations fournies sont véridiques, exactes et sans omission importante.
Signature : _____



Nom : (7) _____

No de licence sportive de CE et niveau : (7) _____

Je déclare que toutes les informations fournies sont véridiques, exactes et sans omission importante. Signature : _____

Nom : (8) _____

No de licence sportive de CE et niveau : (8) _____

Je déclare que toutes les informations fournies sont véridiques, exactes et sans omission importante. Signature : _____

Première note en CVI (doit respecter les exigences minimales de la FEI)

Nom du concours : _____ (p. ex. CVI 2*,
Sydney)

Dates du concours : _____ (p. ex. 30 juin au
2 juillet 2021)

Note finale : _____ (p. ex. 7,194)

Deuxième note en CVI ou en concours national sanctionné

Nom du concours : _____ (p. ex. CVI 3*,
Sydney)

Dates du concours : _____ (p. ex. 30 juin au
2 juillet 2021)

Note finale : _____ (p. ex. 7,194)

Pièces jointes (veuillez sélectionner tout ce qui s'applique)

- Fiches de notation contenant les notes de qualification : ()
- Les fiches de résultats du concours contenant les notes de qualification : ()



ANNEXE I

ACCORD DE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, DE RENONCIATION, D'ACCEPTATION DES RISQUES ET D'INDEMNISATION DES ATHLÈTES DE CANADA ÉQUESTRE

Championnats du monde de voltige juniors et jeunesse 2025

À : CANADA ÉQUESTRE

Définition : Dans la présente convention, le terme « activités équestres » comprend toutes activités, toutes actions ou tous comportements liés de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, à mon transport et à ma participation aux Championnats du monde de voltige 2025 de la FEI (ci-après nommés les **championnats**) auxquels je participe en tant que membre de l'équipe canadienne de voltige.

ACCEPTATION DES RISQUES

Je sais que les activités équestres comportent plusieurs risques, dangers et aléas pour moi et mon cheval, y compris, notamment : contracter des maladies et troubles humains et équins en transit; subir un accident dans le manège de concours ou autour ou sur les lieux du concours; subir un accident dans l'écurie; subir un accident lors du transport à l'aller et au retour des championnats, au manège de concours, sur les lieux du concours et dans l'écurie; subir un accident en raison de la négligence des autres participants aux championnats; subir un accident en raison d'une négligence de Canada Équestre, y compris son défaut de prendre toutes les mesures nécessaires pour me protéger contre les risques, dangers et aléas inhérents aux activités équestres. J'accepte librement et assume entièrement tous les risques, dangers et aléas inhérents aux activités équestres (pour moi et pour mon cheval) et la possibilité que je me blesse, que mon cheval se blesse, que je meure ou que mon cheval meure, ainsi que les dommages ou les pertes de propriété en résultant. Je comprends que si j'apprends ou soupçonne que ma condition physique risque d'être incompatible avec les activités équestres, je devrais consulter un médecin avant d'entreprendre les activités équestres

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET CONVENTION D'INDEMNISATION

En contrepartie du consentement de Canada Équestre à m'octroyer l'accréditation nécessaire à ma participation aux activités équestres des championnats et de toute autre contrepartie, que je reconnais par la présente avoir reçue et juge adéquate, je conviens de ce qui suit :

DE RENONCER À TOUTES RÉCLAMATIONS que j'ai ou pourrais avoir dans l'avenir à l'encontre de Canada Équestre et de ses administrateur(-trice)s, dirigeant(e)s, employé(e)s, agent(e)s, entraîneur(e)s, entrepreneur(e)s indépendant(e)s, sous-traitant(e)s et représentant(e)s (collectivement nommés les « renoncitaires ») de DÉGAGER LES RENONCIATAIRES de toute responsabilité relativement à toute perte, dommage, dépense ou blessure que je pourrais encourir, que mon cheval pourrait encourir ou que mes plus proches parents pourraient encourir à la suite de ma participation



aux activités équestres, pour quelque raison que ce soit, notamment LA NÉGLIGENCE, UNE RUPTURE DE CONTRAT, L'INOBSERVATION PAR LES RENONCIATAIRES DE TOUT DEVOIR STATUTAIRE OU AUTRE DE DILIGENCE, Y COMPRIS TOUT DEVOIR DE DILIGENCE PRÉVU À LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ DES OCCUPANTS ET, PAR AILLEURS, LE DÉFAUT PAR LES RENONCIATAIRES DE VOIR À MA PROTECTION CONTRE LES RISQUES, DANGERS ET ALÉAS AFFÉRENTS AUX ACTIVITÉS ÉQUESTRES TEL QUE DÉCRIT PLUS HAUT.

Je consens également à exonérer et à tenir indemnes les renoncataires à l'égard de toute responsabilité pour les dommages causés à des propriétés de toutes sortes ou pour les blessures encourues par moi ou un tiers ou pour les blessures encourues par mon cheval à la suite de ma participation aux activités équestres. Je consens à ce que la présente convention lie mes héritier(-ère)s, mes plus proches parents, mes exécuteur(-trice)s, mes administrateur(-trice)s et mes ayants droit dans l'éventualité de mon décès. J'accepte que la présente convention soit régie et interprétée conformément aux lois de la province de l'Ontario, et aux lois canadiennes qui s'y appliquent, et tout litige concernant les parties aux présentes doit être réglé exclusivement en Ontario. En signant la présente convention, je ne peux invoquer aucune représentation ou déclaration, verbale ou écrite, faite par les renoncataires relativement à la sécurité des activités équestres autres que celles énoncées dans la présente convention.

Date : _____

Signature de l'athlète

Nom en lettres moulées (athlète)

Signature du parent ou tuteur(-trice)
si l'athlète est âgé de moins de 18 ans

Signature du (de la) témoin

Ces formulaires doivent être remplis et renvoyés au plus tard sept (7) jours avant la date limite d'inscription fixée par le comité organisateur des championnats à Alex Hubble de Canada Équestre (ahubley@equestrian.ca).

Les soumissions en retard ne seront pas acceptées.

Les formulaires illisibles seront retournés pour être soumis de nouveau. Veuillez remplir toutes les annexes en caractères d'imprimerie ou en lettres moulées. Toute fausse déclaration intentionnelle entraînera le rejet de la candidature du couple athlète-cheval concerné.



ANNEXE J

ACCORD DE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, DE RENONCIATION, D'ACCEPTATION DES RISQUES ET D'INDEMNISATION DES PROPRIÉTAIRES DE CANADA ÉQUESTRE

Championnats du monde de voltige juniors et jeunesse 2025 de la FEI

À : CANADA ÉQUESTRE

Définition : Dans la présente convention, le terme « activités équestres » comprend toutes activités, toutes actions ou tous comportements liés de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, à mon transport et à ma participation aux Championnats du monde de voltige 2025 de la FEI (ci-après nommés les **championnats**) auxquels je participe en tant que membre de l'équipe canadienne de voltige.

ACCEPTATION DES RISQUES

Je sais que les activités équestres comportent plusieurs risques, dangers et aléas pour moi et mon cheval, y compris, notamment : contracter des maladies et troubles humains et équins en transit; subir un accident dans le manège de concours ou autour ou sur les lieux du concours; subir un accident dans l'écurie; subir un accident lors du transport à l'aller et au retour des championnats, au manège de concours, sur les lieux du concours et dans l'écurie; subir un accident en raison de la négligence des autres participants aux championnats; subir un accident en raison d'une négligence de Canada Équestre, y compris son défaut de prendre toutes les mesures nécessaires pour me protéger contre les risques, dangers et aléas inhérents aux activités équestres. J'accepte librement et assume entièrement tous les risques, dangers et aléas inhérents aux activités équestres (pour moi et pour mon cheval) et la possibilité que je me blesse, que mon cheval se blesse, que je meure ou que mon cheval meure, ainsi que les dommages ou les pertes de propriété en résultant. Je comprends que si j'apprends ou soupçonne que ma condition physique risque d'être incompatible avec les activités équestres, je devrais consulter un médecin avant d'entreprendre les activités équestres

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET CONVENTION D'INDEMNISATION

En contrepartie du consentement de Canada Équestre à m'octroyer l'accréditation nécessaire à ma participation aux activités équestres des championnats et de toute autre contrepartie, que je reconnais par la présente avoir reçue et juge adéquate, je conviens de ce qui suit :

DE RENONCER À TOUTES RÉCLAMATIONS que j'ai ou pourrais avoir dans l'avenir à l'encontre de Canada Équestre et de ses administrateur(-trice)s, dirigeant(e)s, employé(e)s, agent(e)s, entraîneur(e)s, entrepreneur(e)s indépendant(e)s, sous-traitant(e)s et représentant(e)s (ci-après nommés les « renonciataires ») de DÉGAGER LES RENONCIATAIRES de toute responsabilité relativement à toute perte, dommage, dépense ou blessure que je pourrais encourir, que toute personne recevant une



accréditation en mon nom pourrait encourir, que mon cheval pourrait encourir (y compris la mort) ou que mes plus proches parents pourraient encourir à la suite de la participation de mes chevaux aux activités équestres, pour quelque raison que ce soit, notamment LA NÉGLIGENCE, UNE RUPTURE DE CONTRAT, L'INOBSERVATION PAR LES RENONCIATAIRES DE TOUT DEVOIR STATUTAIRE OU AUTRE DE DILIGENCE, Y COMPRIS TOUT DEVOIR DE DILIGENCE PRÉVU À LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ DES OCCUPANTS ET, PAR AILLEURS, LE DÉFAUT PAR LES RENONCIATAIRES DE VOIR À LA PROTECTION DE MON CHEVAL CONTRE LES RISQUES, DANGERS ET ALÉAS AFFÉRENTS AUX ACTIVITÉS ÉQUESTRES TEL QUE DÉCRIT PLUS HAUT.

Je consens également à exonérer et à tenir indemnes les renonciataires à l'égard de toute responsabilité pour les dommages causés à des propriétés de toutes sortes ou pour les blessures encourues par moi ou par un tiers ayant reçu une accréditation en mon nom ou pour les blessures encourues par mon cheval à la suite de la participation de mon cheval aux activités équestres. Je consens à ce que la présente convention lie mes héritier(-ère)s, mes plus proches parents, mes exécuteur(-trice)s, mes administrateur(-trice)s et mes ayants droit dans l'éventualité de mon décès. J'accepte que la présente convention soit régie et interprétée conformément aux lois de la province de l'Ontario, et aux lois canadiennes qui s'y appliquent, et tout litige concernant les parties aux présentes doit être réglé exclusivement en Ontario. En concluant cet accord, je ne me fonde sur aucune déclaration orale ou écrite faite par les renonciataires concernant la sécurité des activités équestres autre que celles énoncées dans le présent accord.

Date : _____

Signature du (de la) propriétaire

Nom en lettres moulées (propriétaire)

Nom du cheval/no de passeport
si l'athlète est âgé de moins de 18 ans

Signature du (de la) témoin

Ces formulaires doivent être remplis et renvoyés au plus tard sept (7) jours avant la date limite d'inscription fixée par le comité organisateur des championnats à Alex Hubble de Canada Équestre (ahubbley@equestrian.ca).
Les soumissions en retard ne seront pas acceptées.

Les formulaires illisibles seront retournés pour être soumis de nouveau. Veuillez remplir toutes les annexes en caractères d'imprimerie ou en lettres moulées. Toute fausse déclaration intentionnelle entraînera le rejet de la candidature du couple athlète-cheval concerné.